

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations

MERCREDI 27 MARS 2024

SAINT-MARSAULT

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre, à 18h00, le Conseil d'Administration de la Régie Office du Tourisme s'est réuni Saint-Marsault, sous la présidence de Monsieur Philippe ROBIN, Président.

Membres : 25 – Quorum : 13

**Présents (15)** : Karine PIED, Sylvie BAZANTAY, Serge BOUJU, Armelle CASSIN, Dany GRELLIER, James HERVE, Virginie JEANNEZ, François MARY, Roland MOREAU, Maryse NOURISSON-ENOND, Sylvie RENAUDIN, Anne-Marie REVEAU, Philippe ROBIN, Alain ROUSSELOT, Dominique TRICOT

**Pouvoirs (1)** : Nathalie JADAUD pouvoir à Philippe ROBIN

**Absents (10)** : Alain BRILLANCEAU, Pierre BUREAU, Gaëtan DE TROGOFF, René DOCHLER, Stéphanie FILLON, Séverine GROYER, Nathalie JADAUD, Rachel MERLET, Rodolphe ROUE, Bernard SALMON

**Date de convocation** : 21-03-2024

**Secrétaire de séance** : Monsieur Alain ROUSSELOT

## FINANCES

### Approbation du compte de gestion

**Vu** l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le compte de gestion rendu par Monsieur le Comptable du centre des finances publiques, qui comprend la situation comptable à la date du 31/12/2023 et, les recettes et dépenses au 31 décembre 2023.

**Vu** le détail des opérations finales de l'exercice 2023 établi au regard du compte susmentionné.

**Vu** les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice.

Monsieur le Comptable du centre des finances publiques a communiqué le compte de gestion de l'exercice 2023 afin que le Conseil d'Administration puisse procéder à son examen et formuler, éventuellement, toutes observations ou réserves jugées utiles, conformément à l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales.

Le compte de gestion pour l'année 2023 est conforme aux résultats du compte administratif.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	28 623,00	1 102 456,21	1 131 079,21
Titres de recette émis (b)	17 614,14	1 148 706,49	1 166 320,63
Réductions de titres (c)		71 984,28	71 984,28
Recettes nettes (d = b - c)	17 614,14	1 076 722,21	1 094 336,35
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	28 623,00	1 102 456,21	1 131 079,21
Mandats émis (f)	9 918,00	1 080 538,17	1 090 456,17
Annulations de mandats (g)		39 559,51	39 559,51
Depenses nettes (h = f - g)	9 918,00	1 040 978,66	1 050 896,66
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	7 696,14	35 743,55	43 439,69
(h - d) Déficit			

**Le conseil d'administration de la Régie Office de Tourisme, est invité à :**

- **adopter le compte de gestion tel que présenté par le comptable du centre des finances publiques ;**
- **arrêter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2023 ;**
- **constater que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2023 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice ;**
- **adopter cette délibération ;**
- **autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.**

Transmis en préfecture le 04/04/2024

Notifié ou publié le 04/04/2024

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Régie Office du Tourisme,  
Philippe ROBIN,

